



**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION PP-051**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boul. Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

---

M. Marc-Aurèle Aplogan  
Secrétaire d'arrondissement  
Le 6 octobre 2022.